

# Si vous Toussez

## PRENEZ DES PASTILLES GÉRAUDEL

20384

### ROYAUME DE SERBIE

EMMISSION D'UN EMPRUNT DIVISÉ EN  
53,333 Obligations de 500 francs en Or  
remboursables en 60 ans  
(Loi du 13 mars 1890)

10,000 Obligations étant prêtes ferme par la Banque Nationale de Serbie, le surplus 43,333 Obligations est mis en souscription.

**Gages spéciaux de l'Emprunt**  
1° Prélèvement annuel, sur les recettes brutes des chemins de fer;  
2° Tout le matériel d'exploitation de ces chemins;  
3° Produit des impôts sur l'Or et sur le timbre, déduction faite des affectations déjà existantes sur ces impôts.

Intérêt annuel: 35 francs  
Exemption de toutes taxes: présentes ou futures en Serbie  
Coupons de fr. 6,25 les 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril

PRIX D'ÉMISSION PAYABLE COMME SUIV :  
En souscrivant. . . . . 50  
A la répartition, du 31 mars au 5 avril. . . 150  
Du 1<sup>er</sup> au 15 mai. . . . . 100  
Du 1<sup>er</sup> au 15 juin. . . . . 116 25

TOTAL. . . . . 416 25  
Obligations libérées à la répartition délivrées à 416 fr.  
Rendement 6 1/2, non compris la prime de remboursement  
Souscription le Mardi 25 Mars 1890  
Au Crédit Lyonnais et dans ses Agences.  
Chez MM. E. Hecker et Co, 39, 41, Haussmann.  
Déclaration faite au Trésor et au Ministère.  
On peut souscrire dès à présent par correspondance.

### VIC (Côte-d'Or)

J'éprouvai un grand mal de tête, pas d'appétit; aussitôt après avoir mangé je me trouvais l'estomac embarrassé, je ressentais à la gorge un picotement qui me faisait tousser et rendre des glaires. J'avais des étourdissements. Depuis que je fais usage de vos bonnes Pastilles Gicquel (1 fr. 50 la boîte), tous ces maux ont disparu. Je ne puis que vous témoigner ma plus profonde reconnaissance.  
JEAN BAIVROT, à VIC.

**LES SOURDS ENTENDENT**  
QUAND LA SURDITÉ EST CAUSÉE PAR LA SCARLATINE, RUMEURS, CATARRHE, etc. Par l'emploi des Disques à sonnerie qui sont les véritables pour les oreilles que les verres pour les yeux, et peuvent être employés pendant des années. Chaque boîte de Disques est accompagnée de la notice explicative. Envoyer 2 francs à M. A. WALLON, 40, rue D'Orléans, Paris.

### A. BOUTRY, ENTREPR

36, rue de l'Espérance, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS  
SPECIALISATION :  
**VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers**  
NIVELLEMENTS DE TERRAINS  
AVEC GRAND MATÉRIEL  
Fourniture et pose de voies ferrées  
**BATIMENT : Couvertures, Zingues, Réparations. Grande célébrité**

Les personnes qui souffrent de mauvaises digestions, de renvois de gaz, de gonflement de l'estomac ou des intestins, de maux de tête et de somnolence après les repas, sont assurées de trouver un soulagement immédiat à l'emploi des Pastilles de PERGÈNE PURE, de CHAPOTEAUX. 42950-2140

**À VOUS CONTRE :** M. Bergeret.  
Se sont abstenus : MM. Le Gavrian, Thellier de Fouchville, Dren, Bouquillon, Frescheville, Lailou, Pichon, des Rotours, de Montalembert, Dejar-din-Verkinder, Léon Renard.  
Absent par congé : M. Hiron.  
Pas de voix : M. Delvigne.  
Lédu, Déprez, Boulanger-Bernet, Haynaut, Georges Graux, Ach. Fanion.  
Se sont abstenus : MM. Achille Adam et Tallian-dier.  
Absent par congé : M. Jonnard.

**Procès de presse.** — A l'audience de mardi ont eu lieu, devant la Cour d'appel de Douai, les débats du procès en diffamation, intenté par M. Delvigne, maître puébler à Maubeuge, contre le journal la *Frontière*.  
Ce journal, dans un article intitulé : *Liste des com-munes au service de M. Turcas*, avait qualifié le plaignant de *chef de bande*.  
Les intérêts de toute la procédure.  
L'appel de Delvigne a été énergiquement soutenu par M. de Waresghien, qui a mis en relief l'honora-rité du plaignant et l'éclatante bravoure dont il fit preuve au moment où Delvigne reçut cinq coups de couteau, en sauvant la vie de son brigadier, assailli par une troupe d'ouvriers italiens.

**Incendie d'une fabrique de chioiserie.** — Un violent incendie a détruit mardi la fabrique de chioiserie de MM. Devoux et Gardon, située sur la route d'Arras, à Ste-Olle, près de Cambrai.  
Le feu a pris naissance dans la fabrique, vers dix heures et demie du matin, et a atteint rapidement les bâtiments, qui ont brûlé pendant une heure et demie, en lançant des volutes de fumée et une immense fumée crachant les flammes et la fumée par toutes les issues.  
Les pompiers de la fabrique de M. Black et ceux de Cambrai arrivèrent sur les lieux avec toute la rapidité possible et attaquèrent l'incendie avec vigueur, de sorte que le bâtiment ne fut pas détruit.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Incendie à Steenwerck et Nieppe.** — Hier, vers 9 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la petite ferme occupée par M. Charles Sterck, située sur le gravier de la Menagette, territoire de Steenwerck.  
Des bâtiments couverts en chaume, rien n'est resté debout, et ce sont avec peine qu'on put sauver les bestiaux et une partie du mobilier. Les pertes, assurées, sont évaluées à 900 fr.

**Le cognac Richard est le meilleur et le plus recherché.** Prix du litre : 3 fr. 50. Uniquement à Roubaix : Mme A. Messiaen, 79, rue de l'Ommelet.

**Étude des MALADIES DE L'ENFANCE.** — Ce livre est appelé à rendre de grands services aux familles. A la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses, il s'occupe d'un sujet très intéressant. Quoi de plus intéressant, en effet, que la santé de l'enfant ?  
Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : 75 centimes. Franco par la poste, 1 franc. 21575-43567

**LA MEILLEURE DES EAUX DE TABLE**  
Voici l'analyse faite par l'Académie de médecine de Paris des substances contenues dans un litre d'eau de la source « Les Célestins », de Val, prime du journal.  
Bicarbonat de soude. . . . . 1.5838  
Bicarbonat de potasse. . . . . 0.0397  
Bicarbonat de chaux. . . . . 0.2248  
Bicarbonat de magnésie. . . . . 0.3664  
Bicarbonat de fer. . . . . 0.0333  
Bicarbonat de manganèse. . . . . traces  
Sulfate de soude. . . . . 0.1381  
Chlorure de sodium. . . . . 0.0365  
Silice. . . . . 0.0740  
Alumine. . . . . 0.0930  
Acide carbonique libre. . . . . 1.4682

Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat de 5 francs adressé à l'Administration du journal. Port en sus.

**Dents et dentiers.** — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, à Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour la pose, soit encore pour la pose de dents nouvelles de chair de porc, le plus grand docteur. Par cet acte de bonté, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642-41910

**LE FER ET LA MOUSSE**  
O Tour superbe effort d'un chercheur de génie. Tu menaces encore le ciel, mais on l'oublie ! Tandis que le CONGRÈS fait la moussé et d'encens Mieux que toi fer forge ton joug triomphant ! Un ingénieur mécanicien à M. Victor Vaissier. 44234d

**CONCERTS & SPECTACLES**  
La « Grande-Harmonie » offrira une soirée intime, en son local, rue Saint-Georges, à ses membres honoraires, le lundi, 24 mars, à huit heures et demie. Nous publions demain soir, le programme. On nous prie de dire qu'il ne sera pas envoyé de carte d'invitation.

**Tribunal correctionnel de Lille**  
Audience du 19 mars 1890  
Présidence de M. Ponsard, vice-président  
Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par l'Administration des contributions indirectes pour fraude d'alcool à MM. Duprez, Schouttens, Lemahieu, Cooren et autres. Comme il était facile de le prévoir, le tribunal les a tous acquittés.

**Les scandales des Phalempins.** — L'enquête n'est pas terminée. Cette affaire produite dans toute la ville une émotion des plus vives. Les turpitudes révélées à l'instruction, dépassent tout ce que peut concevoir l'imagination la plus dépravée.

**Poids non poignées.** — Procès-verbal a été dressé à la charge de M. Ch. Vasseur, épicer à Roubaix, rue du Tilleul, qui se servait pour peser des poids non poignées.

**Linselles.** — Dans la nuit du 16 au 17 mars, la brigade ambulante de douaniers a capturé quatre individus chargés de plus de deux cents kilogrammes de tabac.

**Chambre syndicale des entrepreneurs.** — Dans sa dernière réunion, le Comité syndical a décidé de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :

**Le veuve du général Faidherbe.** — Il a été décidé par le Comité syndical de faire un appel de souscriptions en faveur de la ville de Lille, à constituer de la façon suivante son bureau pour l'exercice 1890 :